



Compte-rendu du Conseil Syndical en date du 27 janvier 2020

Délégués titulaires présents : MM. FARQUE Alexandre - CRAVE Bruno – GEORGES Christophe – SORET François – BEHRA Jean-Claude.

Délégués mandatés : /

Délégués titulaires absents ou excusés : MM. LATZ Christian – STOUFF Jean-Paul.

Le Conseil Syndical a choisi pour secrétaire Monsieur Bruno CRAVE.

Monsieur le Président remercie les délégués pour leur présence et donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Président présente l'avant-projet, le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation des travaux concernant le renouvellement de la conduite DN 150 à Saint-Germain-le-Châtelet. 5 poteaux d'incendie seront changés et 44 branchements seront repris.

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) – RENOUELEMENT DE LA CONDUITE DN 150 – RUE PRINCIPALE A SAINT-GERMAIN-le-CHATELET

Délibération

Monsieur le Président présente aux délégués l'avant-projet de renouvellement d'une partie de la conduite DN 150 rue Principale à Saint-Germain-le-Châtelet. Il rappelle la nécessité impérieuse de changer cette conduite ancienne et vétuste alimentant une partie de la commune de Saint-Germain-le-Châtelet et également le réseau d'eau de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une aide financière au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 139 436 € HT (soit 40 %),
- **ADOPTE** l'opération qui s'élève à 348 590 € HT, soit 418 308 € TTC, suivant l'avant-projet ;
- **APPROUVE** le plan de financement, comme suit :

DÉPENSES	RECETTES DE FINANCEMENTS CORRESPONDANTS	
Coût de l'opération : 348 590 € HT	Montant DETR sollicitée (40 %)	139 436 €
	Montant des aides publiques sollicitées Agence de l'eau (30 %)	104 577 €
	Montant de l'autofinancement fonds propres et emprunt	104 577 €

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE –
RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE DN 150 – RUE PRINCIPALE A SAINT-GERMAIN-le-
CHATELET**

Délibération

Monsieur le Président informe les délégués que l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse lance un appel à projets 2020 "économies d'eau". Ces aides s'adressent aux collectivités portant une démarche globale de réduction sur les consommations d'eau potable. Les demandes d'aides doivent être adressées à l'agence de l'eau avant le 15 juillet 2020.

Dans le cadre du renouvellement de la conduite à Saint-Germain-le-Châtelet, Monsieur le Président précise qu'une démarche d'économie d'eau est engagée, puisque ce projet vise à réduire les fuites récurrentes et nombreuses sur le secteur.

Monsieur le Président propose donc aux délégués de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour les travaux de renouvellement de la conduite DN 150 à Saint-Germain-le-Châtelet – Rue Principale.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'agence de l'eau pour les travaux de renouvellement de la conduite DN 150 à Saint-Germain-le-Châtelet – Rue Principale.

CESSION DE MOBILIER A LA SAS MARTIN DIFFUSION

Délibération

Monsieur le Président informe les délégués que la Société MARTIN DIFFUSION, actuellement locataire du bâtiment de Lagrange, est intéressée par l'acquisition d'une partie du mobilier actuellement stocké dans le bâtiment.

Aujourd'hui, le mobilier n'a plus aucune utilité pour le Syndicat, Monsieur le Président propose donc aux délégués de le vendre à la Société MARTIN DIFFUSION. Une évaluation du prix a été réalisée par nos services, elle s'élève à 5 500 € HT (Cinq mille cinq cent euros hors taxes), soit un montant de 6 600 € TTC (Six mille six cent euros toutes taxes comprises).

Les délégués, à l'unanimité,

- **DÉCIDENT** la vente du mobilier de bureau, dont la liste est jointe à la présente délibération, à la Société MARTIN DIFFUSION, pour un montant de 5 500 € HT, soit 6 600 € TTC.
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à établir les écritures de sortie du mobilier cédé.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe les délégués :

Les compteurs à tête émettrice et l'antenne ont été livrés. Il reste la tablette et le logiciel. La mise en place est programmée au printemps.

Les fenêtres ont été posées dans les réservoirs, l'intervention s'est terminée le 17 janvier.

Le nettoyage des réservoirs aura lieu du jeudi 30 janvier au mardi 11 février.

Le contrôle des poteaux d'incendie est programmé du lundi 9 mars au jeudi 26 mars inclus.

Des poteaux d'incendie seront changés à Petitefontaine rue du Château d'eau, à Rougemont-le-Château, place de l'Eglise et rue d'Etueffont et à Saint-Germain-le-Châtelet, rue principale.

TRAVAUX

L'entreprise TROMMENSCHLAGER doit intervenir début février pour la réparation de la canalisation à St Nicolas.

L'entreprise FERRARI interviendra la 1^{ère} quinzaine de février pour l'abattage et le débardage des arbres sur le site des petits graviers.

Les travaux de renforcement de la conduite rue Corbière à Petitefontaine débuteront le 17 février.

La reprise des 2 branchements de l'ancienne maison JAEGER à Rougemont-le-Château – 6 avenue Jean Moulin sont programmés le 24 février (pendant les vacances scolaires).

Les travaux concernant la 3^{ème} tranche du renouvellement de la conduite à Petitefontaine rue du Lac débuteront le 2 mars pour environ 1 mois.

Monsieur le Président expose un problème de surpresseur au lotissement la clairière ST ANDRÉ à Rougemont-le-Château. Monsieur François SORET propose que la commune de Rougemont-le-Château prenne à sa charge l'achat des matériels, et que le Syndicat gère la maintenance. Monsieur SORET confirmera cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée vers 22 heures.